



Votre partenaire
en sécurité

EST FORMATION INCENDIE

2 rue Charles Péguy
39300 CHAMPAGNOLE

☎ : 03.84.52.53.39
@ : eformation@orange.fr

Organisme de formation d'enregistré
sous le n : 433 900 534 39
N° d'habilitation SST : 1156024/2017/SST-01/O/03



Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

Objectif :

- Etre un acteur de la prévention, en mettant à disposition ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail de son entreprise
- Etre capable de porter assistance à une victime, face à une situation d'accident. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Durée :

- 14heures répartie sur 2 jours

Nombre de participant :

- Groupe de 04 à 08 personnes maximum.

Pré requis :

- Aucun

Publics:

- Tous publics

Procédure administrative :

- Organisme habilité par l'INRS pour dispenser des formations SST (n°1156024/2017/SST-01/O/03)
- Déclaration d'ouverture auprès du Réseau d'Assurance Maladies Risques Professionnels, au minimum 15 jours avant la session.

Qualification de l'intervenant :

- Formateur certifié par le Réseau d'Assurance Maladies Risques Professionnels / INRS.

Méthode pédagogique :

- Face à face pédagogique, exposés interactifs
- Exercices pratiques / mise en situation

Moyen pédagogique :

- Plan d'intervention SST
- Mannequin adulte, enfant et nourrisson permettant de pratiquer la RCP
- Défibrillateur Automatisé Externe de formation.
- Matériel soins, outil et maquillage pour les mises en situation.

Mis à disposition par l'entreprise :

- Salle de formation (avec tableau)

Programme :

- Situer le cadre juridique de l'intervention.
- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Qui informer dans d'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Réaliser une protection adaptée.
- Examiner une victime.
- Faire alerter ou alerter les secours.
- Secourir :
 - une victime qui saigne abondamment.
 - une victime qui s'étouffe.
 - une victime qui se plaint de sensation pénible et/ou présente des signes anormaux.
 - une victime qui se plaint de brûlure.
 - une victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
 - une victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
 - la victime qui ne répond pas, mais qui respire.
 - la victime qui ne répond pas et qui ne respire pas.
- Situation inhérentes aux risques spécifiques.

Validation :

- Evaluation certificative
- Critères de validation définis dans la grille de certification du Document de Référence (V2.01-2017) définie par l'INRS
- Certificat SST valable 24 mois,
Afin de garder sa certification le SST devra être revalidé lors d'une session de Maintien et Actualisation des Compétences SST (MACSST)